

REGLEMENT DU JEU
« JEU INTERNET RFM »
Saison 2023/2024
ADDITIF N°4

La SAS RFM Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet RFM » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 11 mars 2024 à 10h00 au 17 mars 2024 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

1 (un) participant sera tiré au sort parmi les inscrits et sera déclaré gagnant.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

⇒ **1 lot « 1 séjour de 2 jours pour 4 personnes à Europa-Park en Allemagne »** d'une valeur unitaire de 2286 (deux mille deux cent quatre-vingt-six) euros

Le séjour comprend :

- Le transport aller/Retour en TGV INOUI **de Paris**-Est à Ringsheim pour 4 personnes en 1ère Classe
- L'hébergement pendant 1 (une) nuit dans un hôtel 4* d'Europa-Park Resort pour 4 personnes
- Le petit-déjeuner buffet
- 1 jour d'accès à Europa-Park pour 4 personnes
- 1 jour d'accès à Rulantica pour 4 personnes

Séjour valable jusqu'au 14 décembre 2024 en fonction de la disponibilité hôtelière.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas, les transferts et les transports aller-retour entre le lieu de résidence du gagnant et Paris ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.

Le gagnant et ses accompagnateurs devront se munir d'une pièce d'identité valide pendant l'intégralité du séjour.